

Arrêté N° MA-ART-2023-103

**OBJET** : Arrêté de circulation, rue de la Prairie, vendredi 12 mai, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande d'arrêté présentée par le **Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados** pour le démontage du pylône de l'ancien centre de secours, **rue de la Prairie**, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, le vendredi 12 mai 2023, de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

## ARRÊTE

**Article 1** : Pendant toute la durée des travaux, le **Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados** est autorisée à empiéter sur la chaussée.

**Article 2** : La circulation sera modifiée, la route sera barrée.

**Article 3** : Le SDIS est chargé de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 4** : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le Directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis ( BUS VERTS),
- Le Responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le Responsable des Voyages de l'Odon,
- Le Chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Le Responsable de la communication de Les Monts d'Aunay,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 10 mai 2023

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

